

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT

**MEMOIRE DE MAITRISE ès SCIENCES ET TECHNIQUE
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET DU SPORT
THEME:**

**LA PRISE EN CHARGE DES ATHLETES DANS
LES CLUBS DE LA REGION DE DAKAR**

PRESENTE ET SOUTENU PAR:

Mr. Michel SAMBOU

SOUS LA DIRECTION DE:

Mr. Lansana BADJI
Professeur à l'INSEPS

ANNEE UNIVERSITAIRE: 2006 / 2007

DEDICACES

Au nom du seigneur Jésus Christ qui m'a donné la force d'accomplir ce travail, je vous rends grâce.

Ce mémoire est dédié à :

- Mon défunt Papa Etienne Abraham SAMBOU qui n'a pas vu s'accomplir l'œuvre de son fils, paix à son âme ;
- Ma chère Maman Odette DJIBA qui n'a pu faire le déplacement ;
- Mes chers tuteurs à Bignona : Robert SAMBOU, Edouard Vieux COLY et son épouse Marie T. MANGA pour tous les sacrifices consentis à mon égard ;
- Mon père adoptif : Landing SAMBOU, toi qui m'a initié au travail, au courage et à la rigueur, cela m'a servi d'exemple dans la vie ;
- Mes frères et sœurs : Jacques SAMBOU, Alpha S.SAMBOU, Elie D. DIASSY, Benoît DIASSY, Paul A. DJIBA, Madeleine SAMBOU, Orthense SAMBOU, Léontine SAGNA ; Philippe Naïne SAMBOU, Thomas Sana SAMBOU,
- L'association « Kassoumaye » de Bondigoux pour tout ce qu'ils ont fait et continue de faire pour nous ;
- Mes bienfaiteurs Francis et Jacqueline FONVIELLE, mention spéciale à vous ;
- Mon oncle Victor kenebougoul DJIBA pour votre hospitalité ;
- Ma tante Paulette DJIBA votre statut de femme généreuse a permis d'assurer le relais après l'affectation de l'oncle au sud du pays ;
- Ma chère famille du commandant NDIOR à la caserne Samba D. DIALLO pour le grand séjour que j'ai fait avec vous à confectionner ce document ;
- Ma petite Brigitte Aurélie SAMBOU, ce travail est à toi, soyez la bienvenue, que Dieu le tout puissant veille sur toi tout au long de ta vie.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons toute notre gratitude à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien constant pour la réussite de ce travail.

Nous voulons nommer :

- Monsieur Lansana BADJI professeur à l'INSEPS qui, malgré son emploi du temps chargé, a dirigé ce travail avec rigueur, méthode et abnégation. Qu'il retrouve l'expression de notre plus ample estime ;
- Monsieur Nicolas D.K. NDIAYE pour son appui dans l'élaboration de nos questionnaires et sa précieuse contribution à l'édification de ce document ;
- Mes entraîneurs Fatou SISSOKHO et Marie Louise THIAKANE, je ne vous oublierai jamais ;
- Mon cher professeur qui m'a initié à la discipline, je veux nommer Ibou « Fissa » DIATTA au CEM de DIOULOLOU ;
- Mon grand-frère et ami spirituel, le Frère Grégoire à l'église Saint Anne de Bel Air pour tous vos conseils ;
- Tous les professeurs de l'INSEPS pour la formation reçue ;
- Les bibliothécaires : Anastasie THIAW et Grégoire DIATTA pour l'accessibilité à la bibliothèque ;
- Tous les athlètes et dirigeants qui ont voulu collaborer en répondant aux questionnaires ;
- Tous ceux qui ont participé de manière fidèle à la dactylographie de ce document, particulièrement à Pape DIATTA, Abdoulaye MANE, Augustin WATHIE, Papa Demba NDIAYE, Waly SENE, Modou DIOP, El hadji Moussa Samb dit Ass, Marie « Kouz »DIATTA ;

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

-Tous les athlètes et entraîneurs de l'Association Sportive des Forces Armées (ASFA), plus particulièrement : Youssou DIEDHIOU, Souleymane DIEME, Seydina O. DOUCOURE, Cheik DRAME, Cheik NDIAYE, Sankoung Goudiaby, Paul DASSYLVA, Okala DIEDHIOU ;

-Tous les membres de l'Association des ressortissants du village de KAÏLO (îles Karones), spécialement au président André DIATTA , pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé dans cette structure ;

-Tous les jeunes de ce même village : Jean NOEL DIATTA, Fabiana DIATTA, Raoul DIATTA, Sadio DIATTA, Martine DIABANG, Marc DIABANG, Julbert DIATTA, Brigitte DITTA ;

Ma chérie Banna Sané et son bras droit Siré Bodian, je vous aime bien.

-Les femmes de mes grand-frères : Rose Siré DIATTA, Louise Famata DIATTA, Rosalie SAMBOU ; Edith Fatou DIATTA, pour ne citer que celles-là.

-Tous mes promotionnaires de classe : Famara BODIANG, Moussa « Fada » DIATTA, Adama SECK, Ibrahima SAGNA, Daouda NIASSY, Seynabou PAYE, Marie Sophie TENDENG ;

-Toute l'équipe de la librairie claire Afrique, spécialement à Monsieur Gabriel BADJI et son épouse ;

-Tous mes amis du même village : Moïse DIABANG, kimbra DIATTA, Pascal SAMBOU, Delphine DIATTA, Emile M.DIATTA, Isabelle DIATTA, Etienne DIABANG ; Dieudonné Moussa SAMBOU ; François SAMBOU ;

- Tous ceux qui m'ont soutenu et que je n'ai pas eu l'occasion de citer, toute ma reconnaissance à vous ;

Merci du fond du cœur !

TABLE DES MATIERES

RESUME

INTRODUCTION.....	1
<u>CHAPITRE I : LA REVUE DE LITTERATURE.....</u>	5
<u>I-1- L E CLUB: DEFINITION ET RÔLE.....</u>	5
I -1-1 DEFINITION.....	5
I-1-2 RÔLE.....	6
<u>I-2 PRESENTATION ET STRUCTURE DES CLUBS CONSERNES PAR L'ETUDE.....</u>	7
I-2-1 PRESENTATION DES CLUBS.....	7
I-2-2 STRUCTURE DES CLUBS.....	8
<u>I-3 LA NOTION DE PRISE EN CHARGE.....</u>	9
I-3-1 ESSAI DE DEFINITION.....	9
I-3-2 CRITERES DE PRISE EN CHARGE DES ATHLETES.....	10
<u>CHAPITRE II : LA METHODOLOGIE.....</u>	13
II-1 <u>LE CHAMP D'ETUDE.....</u>	13
II-1-1 <u>LE CADRE DE L'ETUDE.....</u>	13
II-1-4 LES DIRIGEANTS.....	13
II-1-2 LA POPULATION CIBLE.....	14
II-1-3 LES ATHLETES.....	14
II-1-4 : Les dirigeants de club:.....	15

<u>II-2 LES MOYENS UTILISES</u>	15
II-2-1 LE QUESTIONNAIRE	15
II-2-2 LES QUESTIONS FERMEES	16
II-2-3 LES QUESTIONS OUVERTES	16
<u>II-3 TRAITEMENT DES DONNEES ET LIMITES DE L'ETUDE</u>	16
II-3-1 TRAITEMENT DES DONNEES	16
II-3-2 LIMITES DE L ETUDE	17
II-3-3 LES PROBLEMES RENCONTRES	18
<u>CHAPITRE III : PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS</u>	20
III-1- RESULTATS DES ATHLETES	20
III-2- RESULTATS DES DIRIGEANTS	35
<u>CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS</u>	47
<u>CONCLUSION</u>	60
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	62

ANNEXES

RESUME

La prise en charge des athlètes dans les clubs d'athlétisme a toujours été un des aspects incontournables dans la discipline.

Convaincu en tant qu'athlète, et ayant vécu l'expérience, nous allons essayer de vérifier l'hypothèse selon laquelle les clubs de la région de Dakar ne sont pas en mesure de prendre correctement en charge leurs athlètes.

Nous avons ainsi choisi sept (07) clubs ayant au moins trente (30) licenciés sur les onze (11) que compte la région.

Pour se faire, nous avons adopté la méthodologie de l'enquête basée sur la distribution de questionnaires.

Ainsi, cent quarante six (146) questionnaires ont été soumis d'une part aux athlètes des catégories : cadet, junior/ senior, tous sexes confondus pour connaître leurs besoins qui tournent essentiellement autour des volets : financiers (transport, équipements...), médical et social ; et d'autre part, aux dirigeants composés d'entraîneurs et d'administrateurs pour connaître surtout le niveau de satisfaction des besoins des athlètes.

A l'analyse des résultats, il ressort d'une manière générale que les clubs de la région de Dakar font beaucoup d'effort sur certains aspects de la prise en charge tels que : le transport, le médical. Par contre, concernant les équipements et le cas social des athlètes, beaucoup reste à faire.

Nous pouvons dire que malgré les efforts consentis par les clubs, la prise en charge des athlètes est loin d'être satisfaisante.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Plusieurs sources historiques avaient démontré l'existence de la pratique des activités physiques dans les sociétés les plus anciennes. Partie d'une fonction de survie, l'activité physique s'est commuée progressivement en une activité sportive quotidienne.

Cependant, celle-ci a, dès l'origine, englobé plusieurs disciplines parmi lesquelles nous pouvons citer : l'athlétisme.

Défini selon le micro Robert comme un ensemble d'exercices physiques pratiqués par des athlètes, l'athlétisme demeure une des disciplines les plus anciennes au monde. Il est en effet incontournable dans la plupart des activités physiques de compétition.

Il peut être divisé en trois grandes familles qui sont : les courses, les sauts et les lancers.

De surcroît, cette discipline embrassée au XIX^{ème} siècle par les classes laborieuses au même titre que le football, est convoitée de nos jours par des athlètes issus de plusieurs catégories socioprofessionnelles. Elèves, étudiants, fonctionnaires sont souvent les principaux pratiquants de cette discipline. Ces derniers sont en général animés par le désir de mener une vie sociale autour d'une même association sportive, en l'occurrence le club.

En effet, le club constitue une structure bien organisée regroupant des membres dont les dirigeants qui sont censés s'occuper entre autre de la prise en charge des athlètes. En réalité, le concept de prise en charge qui fait l'objet de notre étude est la source principale de divergences qui se manifestent au sein de plusieurs clubs de la région de Dakar entre les athlètes et leurs dirigeants.

Prendre en charge un athlète, suppose s'engager pleinement à résoudre ses besoins de pratique sportive.

En effet, la prise en charge occupe une place prépondérante dans les clubs d'athlétisme en se proposant d'agir sur plusieurs volets parmi lesquels nous pouvons citer :

- le volet administratif
- le volet technique
- le volet psychologique
- le volet diététique
- le volet financier
- le volet sanitaire
- le volet social

Ainsi, le choix de notre étude porte essentiellement sur les trois derniers volets.

Toutefois, cette prise en charge peut porter préjudice aux athlètes si un des aspects ainsi énumérés n'est pas pris en considération. D'où les innombrables difficultés que vivent les athlètes dans certains clubs de la région de Dakar.

Face à ces réalités, les athlètes brandissent très souvent l'arme de l'abandon total de la discipline ou de la mutation au profit d'autres associations sportives dans l'espoir d'avoir de meilleures conditions de prise en charge. Une telle situation a attiré notre attention d'où le thème de notre recherche à savoir « **la prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar** ».

Devant les multiples besoins des athlètes, le manque d'envergure des clubs sénégalais et leur caractère pluridisciplinaire, nous osons avancer l'hypothèse selon laquelle les clubs sénégalais en général, ceux de la région de Dakar en particulier, ne sont pas en mesure de prendre correctement en charge ceux de leurs sociétaires qui pratiquent l'athlétisme.

Pour vérifier notre propos, nous allons scinder notre étude en quatre grandes parties :

- La première d'abord est consacrée à la revue de littérature, à la définition et au rôle du club, à la présentation et structure des clubs de la région de Dakar, spécialement ceux qui font l'objet de notre étude, et à la définition de la notion de prise en charge.
- La deuxième partie concernera la méthodologie utilisée.
- La troisième partie traitera de la présentation et du commentaire des résultats.
- La quatrième partie sera consacrée à la discussion des résultats.

CHAPITRE I :
LA REVUE DE LITTERATURE

CHAPITRE I : LA REVUE DE LITTERATURE :

I- 1 : Le club : Définition et Rôle.

I-1-1 : Définition :

Il est peu courant que le sportif soit solitaire. La pratique sportive nécessite l'utilisation d'instruments et de matériels communs ; la compétition oblige, également, un regroupement des pratiquants, GERARD BARREAU [1].

Le dictionnaire Robert des Sports [2], nous révèle que le mot club est d'origine anglaise et signifie « réunion ». Ce manuel présente le club comme étant « une société sportive, un lieu de rencontre des membres de la société ».

Au XIX^{ème} siècle, le mot entre dans la raison sociale d'un grand nombre de groupements sportifs. Exemple de sociétés privées ou d'associations nationales : (le Club Alpin Français de 1874 ou le Racing Club de France de 1882).

Pour Le Dictionnaire Actuelle de la Langue Française [3], le club signifie une association possédant des statuts et un local où ont lieu des réunions régulières.

La notion de club peut ainsi prendre l'aspect d'une association sportive regroupant plusieurs personnes œuvrant ensemble pour défendre une cause commune.

La loi du 1^{er} juillet 1901, définit dans son article premier l'association sportive comme « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, de façon permanente leurs connaissances ou leurs

activités dans un but autre que de partager des bénéfices », Guide des Dirigeants et des Educateurs de Football [4]

Les athlètes participent à des compétitions sous les couleurs de leur club d'appartenance. Ainsi, nous pouvons noter que la création d'un club sportif est donc une nécessité et la prise en charge des athlètes de ce même club une obligation.

I-1-2 : Le Rôle du Club :

Toute association sportive est bâtie sur la base d'une solide structure comportant plusieurs membres.

L'étude que nous menons se rapporte essentiellement au type de clubs omnisports. Il s'agit des clubs pluridisciplinaires c'est-à-dire qui regroupent plusieurs disciplines sportives réparties en sections dont la section d'athlétisme qui fait l'objet de notre étude.

Chaque section du club est organisée comme une association, de ce fait, elle désigne ses membres dirigeants.

Chaque membre de cette entité joue un rôle spécifique. D'une manière générale, comme toute association, un club doit au moins avoir :

- Un président et ses adjoints
- Un secrétaire général et son adjoint
- Un trésorier général et son adjoint.

En plus de cela, le club doit également avoir un siège, lieu de rencontre des sportifs et des dirigeants.

La mission principale d'un club sportif est de :

- veiller à une formation de qualité de ses athlètes.
- d'assurer la satisfaction de la demande des athlètes sur tous les plans (financier, matériel, sanitaire, social...).

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

-de jouer la tâche de personne morale au sein de ses pratiquants (responsabilité du vécu sportif des athlètes).

-de défendre les intérêts du club auprès des instances supérieures (fédération, ligue).

Il s'y ajoute également qu'en cas d'accident dont ses pratiquants ou adhérents pourraient être victimes pendant le temps qu'ils sont sous la surveillance des dirigeants et cela même, en cas de désobéissance, l'association sportive est responsable :

C'est l'application de l'article 1384 du code civil qui rappelle le degré de responsabilité des dirigeants à l'égard de leurs athlètes.

I – 2 : PRESENTATION ET STRUCTURE DES CLUBS CONCERNES PAR L'ETUDE :

I-2-1 PRESENTATION DES CLUBS :

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le club est différent de la section. Les clubs sportifs de type omnisport comportent plusieurs sections dont celle de l'athlétisme.

La région de Dakar regroupe le plus grand nombre de clubs qui possèdent une section d'athlétisme.

Le Rapport d'Activités de la Saison Sportive 2005/2006 de l'Assemblée Générale de la Fédération Sénégalaise d'Athlétisme (FSA) [5], nous a servi de source pour recenser les clubs d'athlétisme de la région de Dakar.

Cette source nous révèle qu'il existe au total onze (11) clubs pour la saison écoulée (2005 /2006).

Mais ce nombre de clubs d'athlétisme ne cesse de croître avec l'arrivée d'un nouveau club à Dakar pour cette saison en cours. Il s'agit de l'Olympique Club de Ngor basé dans cette localité. Par ailleurs, ce club n'est pas concerné

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

par notre étude compte tenu de son caractère nouveau. Nous avons choisi volontairement de travailler sur les clubs ayant au moins trente (30) licenciés.

C'est ainsi que nous avons :

- 1-le Dakar Université Club (DUC), 272 licenciés.
- 2-le Jaraaf, 137 licenciés.
- 3-l'Association Sportive de la Douane (ASD), 102 licenciés.
- 4-le Marketing Sportic Athletic Club (MSAC), 98 licenciés
- 5-l'Union Sportive Goréenne (USG), 71 licenciés.
- 6-le Saltigué de Rufisque, 43 licenciés.
- 7-l'Union Sportive de Ouakam (USO), 35 licenciés.

I-2-2 : STRUCTURE DES CLUBS :

Par définition, le club est une association. Cependant, toutes les associations adoptent pratiquement la même structure. De ce fait, les clubs (d'athlétisme) de la région de Dakar comme du reste, tous les clubs de sport du pays, ont une structure conforme aux dispositions en la matière édictées par la fédération sénégalaise d'athlétisme.

Tous les clubs comportant une section d'athlétisme sont donc organisés comme suit :

- a) une direction administrative : c'est le bureau de la section constitué par :
 - un président avec un ou plusieurs vice-présidents,
 - un secrétaire général et son adjoint,
 - un trésorier général et son adjoint.
- b) une direction technique : composée :
 - d'un directeur technique,

-d'entraîneurs dont le nombre varie en fonction des exigences et des moyens du club.

I-3 : LA NOTION DE PRISE EN CHARGE :

I-3-1 : ESSAI DE DEFINITION :

La question de la définition du concept de prise en charge conduit à l'analyse d'une situation de vie déséquilibrée entre deux ou plusieurs groupes d'individus œuvrant ensemble pour une cause commune. Cependant, cette situation de prise en charge part toujours d'une structure de haut niveau, détentrice d'un pouvoir et agissant d'une manière ou d'une autre sur ses adhérents afin de satisfaire leurs besoins.

C'est ainsi que survient alors une situation de dépendance souvent partielle des athlètes vis à vis de leurs dirigeants pour leurs conditions de pratique.

Prendre en charge quelqu'un signifie « s'engager à l'entretenir financièrement » selon le Petit Larousse Grand Format. [6].

Dans le même sillage, ce dictionnaire poursuit : « Prendre en charge » quelque chose c'est « s'engager à s'occuper pendant une durée plus ou moins longue ».

En plus, le même ouvrage donne une signification de la prise en charge au plan matériel. Pour lui, « être à la charge de quelqu'un, c'est dépendre totalement de lui pour les besoins matériels ».

En réalité, il est fort important de rappeler que la notion de prise en charge constitue un des facteurs qui déterminent l'accès à la performance sportive et surtout dans le domaine de l'athlétisme qui nous préoccupe.

I-3-2 : LES CRITERES DE PRISE EN CHARGE DANS LES CLUBS :

Nous constatons que tout au long de cette partie de notre revue de littérature, aucun auteur n'apparaît pour illustrer les critères de prise en charge. Cela démontre l'originalité de notre étude. Pas un seul étudiant n'a traité cette question dans le domaine de l'athlétisme. Cependant, à partir de notre vécu sportif et de notre expérience, nous allons essayer de recueillir des informations plus pertinentes relatives au sujet de notre étude.

En effet, le critère de prise en charge des athlètes s'observe sous deux angles : D'un côté le groupe des athlètes performants communément appelés élite ; et de l'autre les moins performants. Mais il est important de savoir que la prise en charge des athlètes varie d'un club à un autre et peut être presque inexistante dans certaines associations sportives.

Si celle-ci est en faveur de l'élite, elle ne reflète aucune source de conflit chez ces derniers. Elle entraîne au contraire des débuts d'amitié entre l'élite et les dirigeants.

Le seul souci principal de cette catégorie d'athlètes est de maintenir ou de hausser leur performance sportive afin de conserver leur statut d'élite du club. Tandis que les athlètes moins performants voient en cette situation une sorte de marginalisation de leur statut au sein du même club. Ces derniers, ne bénéficiant peut être que d'une simple licence fédérale n'ont aucune raison

d'espérer la même prise en charge que l'élite. Pour cette raison, l'athlète moins performant perçoit une menace pour sa carrière, un échec personnel grave accompagné d'un sentiment d'incompétence, de doute car ayant la sensation que les efforts fournis à l'entraînement sont vains. C'est ainsi qu'il rassemble toutes ses capacités physiques et morales en s'adonnant corps et âme à la conquête de la performance afin de changer de statut.

Toutefois, quand ce dernier n'arrive pas à progresser, il déclenche une certaine agressivité à l'égard de ses dirigeants. Ainsi, s'ajoute à ce comportement une baisse de la motivation, une contre performance, une rancœur et une forte dégradation de la cohésion pour aboutir à un sentiment de découragement total.

La prise en charge, en ce qui concerne notre étude, renvoie donc aux besoins et conditions de pratiques des athlètes, à leur satisfaction par le club.

CHAPITRE II :
LA METHODOLOGIE

CHAPITRE II : LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Toute recherche fait appel à des choix méthodiques liés non seulement à l'objet d'étude, mais aussi et surtout à la nature de la recherche elle-même. En ce qui nous concerne, nous avons entrepris une étude descriptive qui vise à montrer que les clubs de la région de Dakar ne sont pas en mesure de prendre en charge correctement leurs athlètes. En effet, notre démarche s'appuie sur la mise en œuvre d'une enquête au moyen d'un questionnaire. Cet instrument, de par sa pertinence, nous permet d'avoir accès à notre population cible essentiellement composée d'athlètes, de dirigeants de club.

II-1 : LE CHAMP D'ETUDE

II-1-1 : LE CADRE DE L'ETUDE

La région de Dakar est essentiellement constituée de onze (11) clubs d'athlétisme pour l'année 2005 /2006.

Cependant, notre étude n'a pas porté sur l'ensemble des onze clubs mais seulement sur les sept (7) c'est-à-dire ceux qui ont au moins 30 licenciés. Il s'agit:

- du DUC
- du JARAAF
- de l'ASD
- du MSAC
- de l'USG
- du SALTIGUE de Rufisque
- de l'USO

Les quatre (04) clubs non choisis et ayant moins de trente (30) licenciés sont :

- l'ASA
- la JA

- l'AS POLICE

-le DIAL DIOP

C'est après avoir vécu l'expérience de l'athlétisme et constaté que la prise en charge des athlètes dans les clubs peut être un des facteurs influents d'une manière ou d'une autre dans la pratique de l'activité que l'idée de notre étude est née.

II-1-2 : LA POPULATION D'ETUDE :

Une population est l'agrégation d'éléments divers répondant à un ensemble déterminé de caractères spécifiques à une étude statistique. Ainsi, notre étude est basée sur deux catégories de population : les athlètes et les dirigeants de clubs.

II-1-3 : LES ATHLETES :

Ils représentent la population la plus nombreuse et facile d'accès. Nous les avons rencontrés lors des compétitions ou dans leur site d'entraînement.

Cependant, le nombre d'athlètes varie d'un club à un autre.

Ainsi, deux cent vingt sept (227) questionnaires ont été distribués aux athlètes des différents clubs. Sur les cent quatre vingt deux (182) recueillis, cent soixante six (166) seulement sont valables. Le plus grand nombre d'athlètes a été rencontré surtout au DUC et à l'ASD contrairement à l'USO où le club était presque vide pour une politique de promotion de la petite catégorie (benjamins, minimes). Celle-ci étant déjà exclue de notre étude car n'étant pas en âge de comprendre les questionnaires. Les seules catégories concernées sont les cadets, les juniors et les seniors.

II-1-4 : LES DIRIGEANTS DE CLUB :

Les dirigeants constituent la seconde population de notre étude. On entend ainsi par dirigeants de club, toutes les personnes morales membres du club et qui concourent ensemble pour sa bonne marche. Contrairement aux athlètes, les dirigeants sont moins nombreux.

Nous avons distribué cinquante (50) questionnaires aux dirigeants. Sur les trente et une (31), seuls vingt six (26) sont valables.

L'accès aux dirigeants demeure très complexe car ils sont souvent indisponibles et absents des stades. Parmi eux les entraîneurs semblent être plus faciles à rencontrer. Cependant, nous pouvons constater qu'un seul dirigeant de club peut occuper plus de deux fonctions dans le même club. Cette situation explique en partie le peu de dirigeants interrogés dans certains clubs (USG, USO ...) comme l'indique les résultats ainsi obtenus.

II-2 : LES MOYENS UTILISES :

II-2-1 : LE QUESTIONNAIRE :

Le Questionnaire a été notre seul moyen de collecte des données. C'est un instrument réputé efficace pour recueillir de plus amples informations au sein de la population cible.

Toutefois, son caractère anonyme a permis aux athlètes et dirigeants de club de s'exprimer librement et sans réserve. Pour bien cerner le problème de la prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar, nous avons jugé utile d'élaborer deux types de questionnaires.

- Le premier adressé aux athlètes
- Le deuxième réservé aux dirigeants.

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

Nous avons au total vingt quatre (24) questions pour l'ensemble des deux populations d'étude dont treize (13) pour les athlètes et onze (11) pour les dirigeants mais de nature différente.

II-2-2 : LES QUESTIONS FERMEES :

Les questions fermées ont permis aux athlètes et dirigeants de répondre par oui ou par non.

Nous avons élaboré au total dix (10) questions fermées pour les athlètes et trois (03) pour les dirigeants.

Certaines questions sont semi- fermées c'est-à-dire que les réponses oui ou non seront accompagnées d'un commentaire.

II-2-3 : LES QUESTIONS OUVERTES :

Les questions ouvertes ont permis aux dirigeants et athlètes de mieux développer leurs arguments en donnant leur point de vue. Toutefois, il est important de noter que les questionnaires adressés aux athlètes, pour la plupart, ont été ramassés sur place. Contrairement aux dirigeants qui les emportaient pour les ramener après, pour des raisons d'indisponibilité.

II -3 : TRAITEMENT DES DONNEES ET LIMITES DE L'ETUDE :

II-3-1 : TRAITEMENT DES DONNEES :

Nous avons rassemblé les questionnaires par club avant de procéder au dépouillement. Cependant, il faut reconnaître que plusieurs individus interrogés peuvent avoir des réponses et des points de vue différents.

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

La méthode ainsi utilisée pour le dépouillement des questionnaires demeure celle dite du « pendu ». Après cette première phase, nous avons fait le total et calculé le pourcentage pour certaines questions jugées pertinentes.

Les questions fermées ont été examinées sans difficulté majeure.

Concernant les questions ouvertes, nous avons souvent établi une liste des causes ou des raisons qui poussent les athlètes ou les dirigeants à faire ce choix. Les résultats obtenus sont présentés sous forme de tableau.

II-3-2 : LES LIMITES DE L'ETUDE :

Nous nous sommes limités uniquement à sept (7) clubs de Dakar sur les onze (11) que compte la région.

Le nombre d'athlètes licenciés pour chaque club de la région de Dakar indiqué dans le Rapport d'Activité [5] de la saison écoulée de la fédération sénégalaise d'athlétisme, n'a pas reflété la réalité sur le terrain. Exemple : les deux cent soixante douze (272) licenciés du DUC ne sont pas visibles sur le terrain. L'USO n'a que des athlètes concernant la petite catégorie. L'USG ne dispose que de peu d'athlètes. Cette situation imprévue peut être une limite dans notre étude.

II-3-3 : LES PROBLEMES RENCONTRES :

Le temps constitue la principale difficulté que nous avons rencontrée lors de notre étude.

En réalité, les dirigeants, les administrateurs surtout, n'étaient pas disponibles sur les sites d'entraînement à cause de leur statut professionnel. Ils ne venaient au stade que pendant les grandes compétitions à l'image du Meeting International de Dakar. Les entraîneurs étaient beaucoup plus disponibles mais seulement après leur séance d'entraînement qui se terminaient souvent tard. Concernant l'accueil dans les différents clubs, il n'a pas été facilité aussi bien au niveau des présidents et secrétaires qu'au niveau de certains entraîneurs.

En réalité, ces derniers voyaient en nous des espions qui sont capables de divulguer les secrets du club. C'est ainsi qu'ils avaient manifesté une certaine méfiance à notre égard. Il a fallu ainsi leur rappeler le caractère anonyme de notre travail.

CHAPITRE III :
PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES
RESULTATS

CHAPÎTRE III: PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS :

Les résultats obtenus sont présentés sous forme de tableaux qui sont au nombre de treize (13) pour les athlètes et onze (11) pour les dirigeants

III-1. RESULTATS DES ATHLETES :

TABLEAU N°1 : REPARTITION DES ATHLETES SELON LEURS CLUBS

clubs	Répondants	EFFECTIF	POURCENTAGE (%)
DUC		40	24.10
JARAAF		21	12.65
ASD		47	28.31
MSAC		18	10.84
USG		12	07.23
SALTIGUE		25	15.06
USO		3	01.81
TOTAL		166	100

Commentaire

Nous constatons que sur un effectif total de cent soixante six (166) athlètes interrogés sur l'ensemble des clubs étudiés, seuls quatre (04) clubs ont plus de vingt (20) athlètes ; il s'agit de l'ASD avec quarante sept (47), du DUC avec quarante (40), du SALTIGUE avec vingt cinq (25) et du JARAAF avec vingt et un (21) soit plus de 50% de notre effectif total. L'USO ne présente que

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

trois (03) athlètes pour l'ensemble de l'effectif total, soit un pourcentage de 1,81%.

TABLEAU N°2 : REPARTION DES ATHLETES SELON LE SEXE

SEXES clubs	Masculin		Féminin	
	Effectif	%	Effectif	%
DUC	35	30.97	05	09.43
JARAAF	16	14.16	05	09.43
ASD	32	28.32	15	28.30
MSAC	11	09.73	07	13.21
USG	08	07.09	04	07,55
SALTIGUE	10	08.85	15	28.30
USO	01	00.88	02	03.78
TOTAL	113	100	53	100

Commentaire

Les résultats de ce tableau révèlent que la répartition des athlètes interrogés, selon le sexe, varie d'un club à un autre. Le taux d'engagement des hommes (113) est largement supérieur à celui des femmes (53).

Le DUC, l'ASD, le JARAAF, le MSAC et l'USG comptent plus d'hommes que de femmes à l'exception du SALTIGUE et de l'USO où les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

TABLEAU N° 3: REPARTITION DES ATHLETES SELON LEUR AGE :

ages \ clubs	DUC		JARAAF		ASD		MSAC		USG		SALTIGUÉ		USO	
	EFF	%												
[15-18[08	23.5	09	47,37	06	13.5	08	45.5	00	0,00	11	46	02	66.66
[18-21[06	16	04	21,05	16	35.5	07	39.5	06	50.02	04	18	00	00,00
[21-24[08	23.5	04	21,05	13	27.5	01	07.5	02	16.66	06	26	00	00,00
[24-27[05	14.5	02	10,53	04	09	01	07.5	01	08.33	02	10	00	00,00
[27-30[05	14.5	00	00	03	07.5	00	00,00	01	08.33	00	00,00	01	33.34
[30-33[02	05	00	00	01	03.5	00	00,00	00	00,00	00	00,00	00	00,00
[33-+[01	03	00	00	01	03.5	00	00,00	02	16.66	00	00,00	00	00,00
TOTAL	35	100	19	100	44	100	17	100	12	100	23	100	03	100

Commentaire:

Les résultats de la répartition des athlètes selon l'âge nous a permis de les présenter sous forme de tranche d'âge allant de quinze (15) à trente trois ans et plus (33+). Les résultats nous révèlent que les athlètes des différents clubs de la région de Dakar sont à majorité des jeunes. Plus de la moitié des athlètes dans chaque club ont entre quinze et vingt un (15-21) ans. Cela voudrait dire que certains clubs pensent à la relève contrairement à l'USG qui n'a pas d'athlètes de moins de dix huit ans.

TABLEAU N° 4: REPARTITION DES ATHLETES SELON LEUR CATEGORIE D'ÂGE :

clubs \ categories	CADET		JUNIOR		SENIOR	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DUC	04	10,82	12	23,08	24	31,17
JARAAF	07	18,92	06	11,54	008	10,39
ASD	05	13,51	16	30,77	26	33,76
MSAC	09	24,32	08	15,38	01	01,30
USG	00	00,00	04	07,69	08	10,39
SALTIGUE	12	32,43	05	09,61	08	10,39
USO	00	00,00	01	01,93	02	02,60
TOTAL	37	100	52	100	77	100

Commentaire :

Les résultats de ce tableau montrent que parmi nos sujets, le DUC et l'ASD renferment plus de juniors /seniors que les autres catégories d'âge. Sur un effectif total de cinquante deux (52) juniors et soixante dix sept (77) seniors, le DUC et la Douane totalisent vingt et huit (28) juniors et cinquante (50) seniors, soit plus de la moitié de l'ensemble des athlètes des clubs étudiés. Nous avons un pourcentage de 23,08% en junior et 31,17% en senior pour le club du DUC contre 30,77% en junior et 33,76% en senior pour l'ASD alors que le JARAAF 18,92%, le MSAC 24,32% sont constitués de jeunes athlètes (cadets). Il faut aussi noter que l'USG et l'USO ne présentent pas de cadets dans ce tableau.

TABLEAU N° 5: REPARTITION DES ATHLETES SELON LEUR

SPECIALITE :

Clubs Spécialité	DU C	JARAAF	ASD	MSAC	USG	SALTIGUÉ	USO	TOTAL
100m	08	11	14	06	03	05	01	48
200m	09	12	13	07	03	06	1	51
400m	18	05	11	05	05	06	001	51
800m	01	00	05	04	02	04	02	18
1500m	00	00	08	04	01	02	01	16
5000m	00	00	03	00	00	01	00	04
110m haie	00	02	01	01	00	00	00	04
3000m steeple	00	00	00	00	01	00	00	01
400m haie	01	01	01	01	00	00	00	04
Poids	02	00	01	02	00	03	01	09
Disque	02	00	02	01	00	00	01	06
Javelot	01	00	01	01	00	00	00	03
Perche	03	00	00	00	00	00	00	03
S-Longueur	10	05	02	02	01	01	00	21
S-Hauteur	03	02	00	00	01	01	00	07
T-Saut	05	02	02	02	01	01	00	13

Commentaire:

L'analyse de ce tableau nous permet de classer les athlètes interrogés selon la spécialité mentionnée, à savoir :

- le sprint (100-200-400m)
- le demi-fond (800-1500m)

-le fond (5000-10000m)

-les courses d'obstacles (100 et 110mhaies, 400m haies et le 3000m steeple)

-les lancers (poids, disque, javelot)

-les sauts (perche, longueur hauteur, triple saut)

NB : les athlètes interrogés ne pratiquent pas les épreuves suivantes : le 100m haies, le marteau et le 10000m.

Les résultats nous révèlent la pratique massive du sprint dans l'ensemble des clubs de la région de Dakar ce qui, peut être, confirme la domination de cette spécialité en Afrique de l'ouest (Nigeria, Ghana, Cote d'Ivoire et Sénégal) au détriment des autres spécialités comme $\frac{1}{2}$ fond et le fond dominés par l'Afrique de l'est(Ethiopie, Kenya,...).Les clubs qui ont plus de sprinters sont : l'ASD (38), le DUC (35) et le JARAAF (28).Au $\frac{1}{2}$ fond et fond nous retrouvons l'ASD (16), le MSAC (08), et le SALTIGUE (07).Au niveau des sauts, la longueur est plus pratiquée au niveau du DUC et du JARAAF avec respectivement dix (10) et cinq (05) athlètes.

Il y a moins d'athlètes au niveau des courses d'obstacles et des lancers.

TABLEAU N° 6 : REPONSES A LA QUESTION : DEPUIS COMBIEN DE TEMPS ETES-VOUS DANS LE CLUB ?

Club \ Durée	DUC	JARAAF	ASD	MSAC	USG	SALTIGUE	USO	TOTAL
[0-1 [06	01	07	04	01	01	00	20
[1-2 [04	02	06	02	01	10	01	26
[2-3 [04	07	03	02	02	02	00	20
[3-4 [08	04	06	06	03	03	01	31
[4-5 [06	04	06	01	00	01	01	19
[5-6 [05	02	07	00	04	00	00	18
[6et + [07	01	12	03	01	08	00	32

Commentaire :

Les résultats de ce tableau révèlent que les athlètes qui ont fait plus de trois (03) ans au sein de leurs clubs sont plus nombreux ; cela veut dire qu'il y a une certaine stabilité par rapport au mouvement (mutation) des athlètes. Pour présenter ces résultats, nous avons choisi de procéder par intervalles La majeure partie des athlètes du SALTIGUE (10) sont des nouveaux (1-2 ans).

TABLEAU N° 7 : REPONSES A LA QUESTION : AVEZ-VOUS UNE LICENCE DE VOTRE CLUB ?

Réponses Clubs	OUI		NON	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
DUC	40	27,40	00	00
JARAAF	19	13,01	02	10
ASD	43	29,45	04	20
MSAC	16	10,96	02	10
USG	12	08,22	00	00
SALTIGUE	13	08,90	12	60
USO	03	02,06	00	00
TOTAL	146	100	20	100

Commentaire

Ces résultats nous ont permis de constater que les athlètes rencontrés au DUC, à l'USG et à l'USO sont tous licenciés contrairement aux autres et plus particulièrement le SALTIGUE ou sur vingt cinq (25) athlètes interrogés seuls treize (13) ont une licence.

TABLEAU N°8 : REPARTITION DES ATHLETES SELON LEUR NIVEAU DE PERFORMANCE

Réponses Clubs	REGIONAL		NATIONAL		INTERNATIONAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DUC	11	15,49	22	35,48	07	21,21
JARAAF	05	07,04	11	17,74	05	15,15
ASD	14	19,72	18	29,03	15	45,45
MSAC	15	21,13	01	01,61	02	06,06
USG	04	05,63	05	08,06	03	09,09
SALTIGUE	21	29,58	03	04,84	01	03,04
USO	01	01,41	02	03,24	00	00
TOTAL	71	100	62	100	33	100

Commentaire :

D'après les résultats de ce tableau, il y a plus d'athlètes de niveau régional et national que de niveau international parmi nos sujets .Parmi les trente trois (33) interrogés, nous retrouvons des athlètes de niveaux sous- régional, Africain et mondial.

La plupart de ces internationaux sont issus de l'ASD (15).Cela prouve que le Sénégal n'a pas beaucoup d'athlètes de niveau mondial.

Exemple : aux derniers championnats du monde à Osaka, seuls trois athlètes sénégalais ayant réalisés les minima ont fait le déplacement.

Nous pouvons remarquer qu'il n'existe pas d'athlète international à l'USO.

TABLEAU N° 9 : REPONSES A LA QUESTION : QUELS MOYENS UTILISEZ- VOUS POUR VOUS RENDRE AUX ENTRAINEMENTS ?

Réponses Clubs	A pieds		A bicyclette		A moto		Voiture / particulier		Transport en Commun	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DUC	27	30,00	00	00	00	00	01	25,00	12	17,91
JARAAF	09	10,00	00	00	00	00	02	50,00	10	14,93
ASD	14	15,55	02	66,67	00	00	01	25,00	30	44,78
MSAC	13	14,44	00	00	00	00	00	00	05	07,46
USG	04	04,44	01	33,33	02	100	00	00	05	07,46
SALTIGUE	20	22,22	00	00	00	00	00	00	05	07,46
USO	03	03,35	00	00	00	00	00	00	00	00
TOTAL	90	100	03	100	02	100	04	100	67	100

Commentaire :

Les résultats obtenus à partir de l'analyse des réponses des athlètes montrent que la plupart d'entre eux vont aux entraînements soit à pied dont quatre vingt dix (90) soit en utilisant le transport en commun, soixante sept (67). Les athlètes qui vont à pied à l'entraînement proviennent des quatre clubs suivants :

- le DUC (527) soit 30%
- le SALTIGUE (20) soit 14,44%
- le MSAC (13) soit 03,5%

Les athlètes qui utilisent le transport en commun sont ceux :

- de l'ASD (30) soit 44,78%
- du JARAAF (10) soit 07,46%.

TABLEAU N° 10 : REPONSES A LA QUESTION, SI C'EST LE TRANSPORT EN COMMUN D'OU VIENT CETTE ARGENT ?

Réponse Clubs	Du club		Des Parents		De vous-même		D'une(e) ami(e)	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
DUC	01	03,85	03	20	08	32	00	00
JARAAF	00	00	04	26,27	06	24	00	00
ASD	20	76,92	06	40	03	12	01	100
MSAC	01	03,85	01	06,67	03	12	00	00
USG	01	03,85	00	00	04	16	00	00
SALTIGUE	03	11,53	01	06,67	01	04	00	00
USO	00	00	00	00	00	00	00	00
TOTAL	26	100	15	100	25	100	01	100

Commentaire :

L'argent des athlètes destiné au transport en commun provient :

- du club
- des parents
- d'eux-mêmes
- d'ami (e) s

Nous pouvons remarquer que l'argent de transport des athlètes de l'USO et du JARAAF ne provient pas du club.

Seul l'ASD avec vingt (20) athlètes soit 76,92% donne l'argent du transport.

Ceux des autres clubs reçoivent l'argent des parents, ami (e) s ou utilisent leur propre argent de poche.

D'une manière générale, l'argent des athlètes destinés au transport en commun provient surtout du club et des athlètes eux-mêmes.

TABLEAU N° 11 : REPONSES A LA QUESTION : AVEZ- VOUS RECU DES EQUIPEMENTS DE LA PART DE VOTRE CLUB ?

Réponse Clubs	OUI		NON		Training		Pointes		Blousons et maillots		Sacs de sports	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DUC	05	06,41	35	39,77	00	00	02	04,66	06	11,11	00	00
JARAAF	09	11,54	12	13,64	04	12,12	05	11,62	03	05,55	03	75,00
ASD	32	41,02	15	17,04	20	60,60	18	41,87	20	37,04	01	25,00
MSAC	07	08,97	11	12,05	00	00	00	00	07	12,96	00	00
USG	08	10,26	04	04,55	02	06,07	05	11,62	05	09,27	00	00
SALTIGUE	14	17,95	11	12,05	04	12,12	10	23,25	10	18,52	00	00
USO	03	03,85	00	00	03	09,09	03	06,98	03	05,55	00	00
TOTAL	78	100	88	100	33	100	43	100	54	100	04	100

Commentaire :

Nous avons ainsi constaté que sur l'ensemble des athlètes interrogés, soixante dix huit (78) sur les cent soixante six (166) ont répondu avoir reçu des équipements. **C'est dire donc que plus de la moitié des athlètes interrogés ne reçoivent pas d'équipements.**

Le tableau montre que la majorité des athlètes de l'ASD (32) et du SALTIGUE (14) reçoivent des équipements de leur club.

TABLEAU N° 12 : REPONSES A LA QUESTION : ETES- VOUS PRISE EN CHARGE PAR VOTRE CLUB SI OUI SUR QUEL PLAN ?

Réponses Clubs	OUI		NON		Si Oui, sur quel plan ?					
	Eff.	%	Eff.	%	Transport		Médical		Social	
					Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DUC	09	12,5	31	32,98	01	04,17	07	20,59	01	07,14
JARAAF	04	05,55	17	18,08	01	04,17	00	00	03	21,43
ASD	32	44,44	15	15,96	15	062,5	10	29,41	07	50
MSAC	06	08,33	12	12,76	02	08,33	04	11,76	00	00
USG	05	06,94	07	07,45	02	08,33	02	05,88	01	07,14
SALTIGUE	14	19,44	11	11,70	02	08,33	10	29,41	02	14,29
USO	02	03,00	01	01,07	01	04,17	01	02,95	00	00
TOTAL	72	100	94	100	24	100	34	100	14	100

Commentaire :

Les résultats confirment ceux du tableau précédent (N°11) à savoir que seul l'ASD et le SALTIGUE prennent en charge la majeure partie de leurs athlètes.

Sur les cent soixante six (166) athlètes interrogés, quatre vingt quatorze (94) disent ne pas être pris en charge par leurs clubs, soit plus de la moitié de l'effectif total.

Les volets concernés par cette prise en charge sont :

- . le transport : ASD (15) athlètes, soit 62,5%
- . le médical : ASD et SALTIGUE (10) athlètes, soit 29,41%
- . le social : ASD (07), soit 50%.

TABLEAU N° 13: REPONSES A LA QUESTION : ETES-VOUS SATISFAITS DE LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE CLUB ?

Réponses Clubs	Satisfaits		Un peu satisfaits		Pas du tout satisfaits	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DUC	03	09,37	06	07,50	31	57,41
JARAAF	01	03,14	15	18,75	05	09,26
ASD	07	21,87	31	38,75	09	16,67
MSAC	02	06,25	12	15,00	04	07,41
USG	03	09,37	06	07,50	03	05,55
SALTIGUE	14	43,75	09	11,25	02	03,70
USO	02	06,25	01	01,25	00	00,00
TOTAL	32	100	80	100	54	100

Commentaire :

.La majeure partie des athlètes du SALTIGUE (14) sont satisfaits de leur prise en charge, soit 43,75%.

.Les athlètes du JARAAF, de l'ASD, du MSAC et de l'USG sont peu satisfaits de leur prise en charge.

.Seuls les athlètes du DUC ne sont pas du tout satisfaits de leur prise en charge.

Nous pouvons remarquer d'une manière générale que la majeure partie des athlètes des clubs de la région de Dakar sont un peu satisfaits de leur prise en charge, soit quatre vingt (80) sur cent soixante six (166) concernés par l'étude.

Les athlètes sont :

.Satisfaits parce :

. qu' ils réalisent de bonnes performances.

- .que la majorité de leur doléance est satisfaite.
- .que tous les besoins sont satisfaits par l'entraîneur
- .qu'on leur a promis des équipements.

.Un peu satisfaits parce :

- .qu'ils leur donnent le transport et les soignent
- .que les moyens manquent mais la volonté y est
- .qu'ils sont nouveaux et se contentent de l'essentiel
- .qu'il n'y a pas de spontanéité dans l'achat des médicaments
- .qu'ils doivent redoubler d'effort.

Pas du tout satisfaits parce :

- .que seul le transport est assuré.
- .qu'ils sont livrés à eux-mêmes
- .que le président du club ne nous connaît pas.
- .qu'il y a dysfonctionnement du bureau.
- .que les moyens manquent.

III-2-RESULTATS DES DIRIGEANTS :

TABLEAU N°14 : REPARTITION DES DIRIGEANTS SELON LE CLUB

Clubs	Réponses	EFFECTIFS
DUC		08
JARAAF		03
ASD		05
MSAC		04
USG		02
SALTIGUE		03
USO		01
TOTAL		26

Commentaire :

Le tableau montre que seuls vingt six (26) dirigeants de club ont été interrogés sur l'ensemble des sept (07) clubs.

TABLEAU N°15 : REPARTITION DES DIRIGEANTS SELON L'AGE :

Clubs Réponses	DUC	JARAAF	ASD	MSAC	USG	SALTIGUE	USO
[20-30[X					X	
[30-40[X	X	X	X		X	
[40-50[X	X	X	X	X	X	X
[50-60[X	X	X				
[60 et + [X		

Commentaire

Les résultats nous montrent que la majeure partie des dirigeants est relativement jeunes (30-50 ans).

Les plus jeunes sont au DUC et au SALTIGUE (20-30) ans et les plus âgés à l'USG (60) ans et +.

TABLEAU N° 16 : REPARTITION DES DIRIGEANTS SELON LE SEXE :

Réponses Clubs	MASCULIN	FEMININ
DUC	07	01
JARAAF	02	01
ASD	04	01
MSAC	04	00
USG	02	00
SALTIGUE	02	01
USO	01	00
TOTAL	22	04

Commentaire

Les résultats montrent qu'il y a plus de dirigeants hommes (22) que de femmes (04).

Nous pouvons aussi remarquer qu'il existe des clubs où nous n'avons pas rencontré de femmes. Il s'agit du MSAC, de l'USG et de l'USO.

TABLEAU N° 17 : REPARTITION DES DIRIGEANTS SELON LEUR FONCTION :

Réponses Clubs	Entraîn.	S.G.	D.T.	Coord.	C.T.	Administ.	Délégué	Pdt
DUC	X			X		X		X
JARAAF	X		X					
ASD	X	X	X					X
MSAC	X		X		X			
USG			X		X			
SALTIGUE	X						X	
USO	X	X		X				

LEGENDE :

Entraîn= Entraîneur

S.G = Secrétaire Générale

D.T = Directeur Technique

Coord. = Coordonateur

C.T = Conseiller Technique

Administ = Administrateur

Pdt = Président

Commentaire

Les résultats de ce tableau nous indiquent qu'il y a plus d'entraîneurs que d'administrateurs que nous avons rencontrés.

TABLEAU N°18:REPARTITION DES DIRIGEANTS SELON LA DUREE D'EXERCICES DANS LEUR FONTION :

Clubs Réponses	DUC	JARAAF	ASD	MSAC	USG	SALTIGUE	USO
[0-5[X	X	X	X			
[5-10[X	X	X	X	X	X	X
[10-15[X		X		X		

Commentaire

Les résultats de ce tableau nous montrent que la durée d'exercice des dirigeants du DUC et de l'ASD dans leur fonction varie de 0 à 15 ans.

La plupart des autres dirigeants sont entre 5 à 10 ans.

TABLEAU N°19 : REPOSES A LA QUESTION : QUELLES SONT LES RESSOURCES FINANCIERES DONT DISPOSE VOTRE CLUB ET LEUR PROVENANCE :

Réponses Clubs	Budget	Cotisation des membres	Subvention	Bonnes volontés	Autres activités lucratives	Mécénat
DUC	X		X			
JARAAF	X	X		X	X	
ASD	X	X	X		X	
MSAC	X	X				X
USG	X	X				
SALTIGUE	X		X			
USO	X		X			

Commentaire

Ce tableau nous indique que tous les clubs disposent d'un budget. C'est la provenance des ressources financières qui diffèrent d'un club à un autre.

Les ressources financières du DUC, du SALTIGUE et de l'USO proviennent uniquement d'une subvention et celles de l'USG, de la cotisation des membres.

Cette seule source de revenus est loin d'être suffisante pour constituer un budget acceptable.

Les autres clubs utilisent d'autres créneaux pour compléter leur budget. C'est le cas du JARAAF, de l'ASD et du MSAC.

TABLEAU N°20 : REPONSES A LA QUESTION :COMBIEN D'ATHLETES COMPTE VOTRE CLUB ?

Clubs Réponses	DUC	JARAAF	ASD	MSAC	USG	SALTIGUE	USO
[0-100[X	X	X	X
[100-200[X	X				
[200-300[X						

Commentaire

Les résultats de ce tableau nous révèlent que seul le DUC compte plus de deux cent (200) athlètes alors que la plupart des autres -4 sur 7- en compte moins de cent (100). Il s'agit : du MSAC, du SALTIGUE, de l'USG et de l'USO.

TABLEAU N°21 : REPONSES A LA QUESTION : NOMBRE D'ATHLETES LICENCIES ?

clubs Réponses	DUC	JARAAF	ASD	MSAC	USG	SALTIGUE	USO
[0-100[X (98)	X (71)	X (43)	X (35)
[100-200[X (137)	X(102)				
[200-300[X(272)						

Commentaire

Les chiffres du nombre d'athlètes licenciés présents dans chaque club nous ont été rapportés par le Rapport d'Activité [5] de la Fédération d'Athlétisme qui a fait l'état des licences pour chaque club pour l'année 2005/2006.

Les résultats confirment ceux du tableau précédent (N°20).

TABLEAU N°22 : REPONSES A LA QUESTION : QUELS SONT LES ATHLETES QUI SONT PRIS EN CHARGE PAR LE CLUB ?

Réponses Clubs	Elite	Tous les athlètes	Les cas sociaux
DUC		X	
JARAAF	X		X
ASD		X	
MSAC			X
USG		X	
SALTIGUE		X	
USO		X	

Commentaire

Les résultats que nous présente ce tableau nous indiquent que dans cinq (05) des sept (07) clubs, tous les athlètes sont pris en charge.

Le JARAAF prend en charge l'élite et les cas sociaux alors que le MSAC ne s'occupe que des cas sociaux.

TABLEAU N°23: REPOSES A LA QUESTION : QUELS SONT LES VOLETS COUVERTS PAR LA PRISE EN CHARGE ?

				AUTRES		
Réponses Clubs	Transport	Médical	Social	Bol alimentaire	Scolaire	Primes
DUC	X	X	X	X	X	
JARAAF	X	X	X			
ASD	X	X	X			X
MSAC	X	X	X			
USG	X	X				
SALTIGUE	X	X	X			
USO	X	X				

Commentaire

Tous les clubs prennent en charge les volets : le transport et médical.

Le volet social n'est pas assuré par l'USO.

En plus de ces volets, le DUC assure le bol alimentaire et la scolarité à certains de ses athlètes ; tandis que l'ASD donne des primes aux meilleurs athlètes.

TABLEAU N°24 : REPONSES A LA QUESTION : ETES- VOUS SATISFAITS DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DE VOTRE CLUB EN VERS VOS ATHLETES ?

Clubs \ Réponses	Satisfaits	Un peu satisfaits	Pas du tout satisfaits
DUC			X
JARAAF		X	
ASD		X	
MSAC		X	
USG		X	
SALTIGUE	X		
USO	X		

Commentaire

Les résultats de ce tableau montrent que les avis des dirigeants sont partagés sur le niveau de satisfaction de leurs athlètes au sujet de leur prise en charge.

Pour ceux du SALTIGUE et de l'USO leurs athlètes sont tout à fait satisfaits. Pour le JARAAF, l'ASD, le MSAC et l'USG les athlètes sont un peu satisfaits.

Par contre au niveau du DUC, les athlètes ne sont pas du tout satisfaits.

CHAPITRE IV :
DISCUSSION DES RESULTATS

CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS

Les résultats du tableau n°1 montrent que le DUC et l'ASD présentent le plus grand nombre d'athlètes dans la région de Dakar, ce qui est confirmé par les statistiques du Rapport d'Activité [5] de la saison 2005/2006 de l'assemblée générale de la Fédération Sénégalaise d'Athlétisme (FSA). le DUC compte plus d'athlètes que la DOUANE.

Il est à noter que le questionnaire destiné aux athlètes n'a pas été distribué proportionnellement au nombre de licenciés dans chaque club ; la distribution a été faite de manière hasardeuse. Tel est le cas pour le club de l'USO qui comptait trente cinq (35) licenciés pour la saison écoulée et qui n'a que trois (3) athlètes interrogés sur le terrain. En réalité ce club s'était déjà lancé dans une politique de promotion de la petite catégorie (benjamins, minimes) qui est d'ailleurs exclue de notre étude, car n'étant pas en âge de comprendre les questions.

Le nombre de dirigeants rencontrés dans les différents clubs est de vingt six (26). Un effectif jugé peu important à cause non seulement de l'accès difficile aux dirigeants mais aussi et surtout que ces derniers viennent rarement au stade. Il faut noter que parmi ces dirigeants, les entraîneurs sont les plus nombreux et disponibles dans les terrains de sport.

Le peu de dirigeants rencontrés dans certains clubs (USO, USG) témoignent que les autres disciplines sont privilégiées au détriment de l'athlétisme.

La répartition des athlètes selon le sexe est largement dominée par les hommes, soit cent treize (113) athlètes contre cinquante trois (53). Ceci s'explique par le fait que les hommes sont plus engagés que les femmes dans cette discipline. Exceptionnellement au SALTIGUE, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. C'est une réalité qu'au Sénégal, le nombre

d'hommes s'adonnant à des activités sportives est plus important que celui des femmes ; ceci étant lié à des considérations socioculturelles.

Cette inégalité numérique s'observe aussi chez les dirigeants où on retrouve vingt deux (22) hommes contre quatre (04) femmes dans l'ensemble des clubs visités.

Il est important de rappeler que la majorité des dirigeants sont des entraîneurs, cette fonction n'est pas très embrassée par les femmes surtout au Sénégal.

Selon les résultats obtenus à partir de **la répartition des athlètes des différents clubs de la région de Dakar en fonction de l'âge**, nous pouvons affirmer que la majeure partie des athlètes est constituée de jeunes.

En effet, plus de la moitié des athlètes de notre étude a un âge compris entre 15 et 25 ans (voir tableau n°3).

Contrairement aux athlètes, les résultats des dirigeants nous renseignent que ces derniers sont en majorité âgés. Il n'existe pas un critère d'âge pour être dirigeant. Mais c'est le degré de responsabilité qui détermine le profil de dirigeant compétant. Par ailleurs, ce sont les critères d'âge qui déterminent la classification des athlètes selon la catégorie.

Ainsi, notre étude sur **la répartition des athlètes selon leur catégorie d'âge** nous a permis de savoir que la majeure partie des athlètes est issue de la catégorie junior/senior. Ces deux catégories sont plus représentées au DUC et à l'ASD. Ce qui explique le caractère de grands clubs parmi ceux de la région de Dakar si nous considérons le nombre d'athlètes que comptent ces derniers.

En particulier, le DUC est le club qui reçoit généralement tous les étudiants voulant pratiquer l'Athlétisme.

L'ASD, compte tenu de son statut économique, est un club qui s'engage à opérer un recrutement des meilleurs athlètes issus aussi bien de la région de

Dakar que de l'intérieur du pays. L'absence de la catégorie cadette dans le club de l'USG, peut être due au fait que ce club a développé une politique de réduction de l'effectif de ses athlètes afin de mieux faire face à leurs besoins.

D'après les différentes données que nous avons reçues de **la répartition des Athlètes selon leur spécialité** dans les clubs de la région de Dakar, il est apparu que toutes les spécialités sont représentées à l'exception du marteau, des 3000m plat et des 100m haies.

La carence en techniciens spécialistes de l'entraînement du marteau au Sénégal peut expliquer cela. Quant à la course de 3000m, elle demeure une question de choix de spécialité des athlètes.

Si l'on retrouve par exemple plus d'athlètes sprinteurs à l'ASD, au JARAAF et au DUC cela veut dire qu'il existe dans ces clubs des entraîneurs spécialistes du sprint.

La présence de la perche au DUC peut attester d'une phase d'initiation entreprise par certains de leurs entraîneurs.

Nous pouvons ainsi nous intéresser à **la durée de présence dans les clubs des athlètes et celle d'exercice des dirigeants dans leur fonction**. Nous pouvons affirmer qu'en majorité, les athlètes du JARAAF et du SALTIGUE ont une durée de pratique de deux à trois ans. La durée de présence des athlètes dans les clubs est fonction du niveau de prise en charge du club. Plus l'athlète dure dans le club plus il bénéficie de meilleures conditions de pratique de la discipline.

D'après les résultats, les dirigeants des clubs de la région de Dakar ont une durée d'exercice de leur fonction comprise entre zéro (0) à dix (10) ans et plus. Il existe des dirigeants âgés, mais on retrouve aussi de plus jeunes au DUC, au JARAAF et au MSAC.

Il faut reconnaître que la détention de licence constitue également un élément de la prise en charge des athlètes. Ce qui nous a conduits à chercher le nombre d'athlètes licenciés ou non licenciés dans les clubs visités.

Sur l'ensemble des résultats vérifiant le **nombre d'athlètes licenciés dans chaque club**, seuls le DUC et l'USG sont à jour. C'est dire donc que beaucoup d'athlètes ne sont pas licenciés.

Les résultats des dirigeants sur la même question (cf. tableau n°21) nous confirment que d'après le document de la Fédération Sénégalaise d'Athlétisme (FSA), le nombre d'athlètes licenciés au niveau des sept (7) clubs étudiés est de sept cent cinquante huit (758). Sur le terrain, le constat est tout autre. Sur cent soixante six (166) athlètes interrogés, cent quarante six (146) ont des licences contre vingt (20). Néanmoins, nous pouvons dire que la majorité des athlètes ont des licences.

En effet, la confection d'une licence ne devrait pas poser de difficultés aux dirigeants puisque celle-ci est gratuite au niveau de la ligue d'athlétisme. Ils doivent cependant fournir les photos d'identité.

La répartition des athlètes selon leur niveau de performance nous amène à définir les trois niveaux de performance :

- un niveau régional ; ce sont les athlètes qui participent aux championnats régionaux d'athlétisme,
- un niveau national ; qui consistent à la participation aux compétitions nationales, notamment les championnats sur piste.
- un niveau international ; c'est-à-dire la participation aux compétitions internationales.

D'après les résultats de l'étude, les clubs d'athlétisme de la région de Dakar renferment un nombre important d'athlètes de niveau régional. Cela s'explique par le fait que l'encadrement technique qualifié est un facteur de

performance. Plusieurs clubs souffrent d'un manque d'encadrement modernes. La qualification pour les championnats nationaux exige un niveau de performance élevé.

Le DUC et l'ASD renferment le plus grand nombre d'athlètes de niveau national avec une légère domination du DUC.

Par contre, le nombre d'athlètes internationaux plus important à l'ASD témoigne bel et bien que ce club ne recrute que des athlètes déjà talentueux.

Pour mieux appréhender la politique de prise en charge des athlètes dans ces clubs, il est capital de savoir **les moyens de déplacement des pratiquants** vers les lieux de d'entraînement ainsi que **les équipements et matériels** qui sont octroyés.

Les moyens de transport utilisés par les athlètes pour se rendre aux lieux d'entraînements sont les suivants :

- le transport en commun,
- la bicyclette,
- la moto,
- la voiture particulière.

Cependant, le transport en commun est le moyen le plus utilisé par les athlètes. Mais d'après les résultats de notre étude, la plupart des athlètes marche pour se rendre aux entraînements à cause de la proximité des stades à l'image du stade Léopold Sédar Senghor qui accueille les athlètes habitant les Parcelles Assainies et ceux de Grand Yoff et environnants.

Le même cas de figure s'observe au SALTIGUE de Rufisque dont le stade est implanté dans la ville même.

Quant aux athlètes du DUC, ils s'entraînent en grande partie au stade Iba Mar Diop. Mais il faut souligner que la proximité des stades ne traduit pas une absence de prise en charge dans le volet du transport. Le fait d'assurer le transport de l'athlète, constitue, une source de motivation et incite à la

performance. L'entraînement doit être quotidien et régulier pour arriver à un certain niveau de performance. D'où l'obligation pour les clubs, de faciliter la mobilité des pratiquants vers les lieux d'entraînement.

Parmi les clubs étudiés nous pouvons saluer l'effort de l'ASD qui accorde une importance capitale au transport de ses athlètes même si certains athlètes détenteurs de motos utilisent cet argent pour payer de l'essence.

Il est aussi important de connaître **la provenance des ressources destinées au transport des athlètes**. Les réponses à cette question nous ont permis de savoir que cet argent peut provenir :

- du club,
- des parents,
- des athlètes eux-mêmes ;
- d'ami (e) s.

Il faut rappeler en outre que certains athlètes vont à l'entraînement à pied.

En faisant une analyse des résultats obtenus, nous nous sommes rendu compte que l'argent destiné au transport vient spécialement, pour la majorité, du club et des pratiquants eux-mêmes. Les athlètes de l'ASD reçoivent chaque début ou fin de semaine leur transport.

Les athlètes des clubs du DUC, du JARAAF, du MSAC, et de l'USG (voir tableau n°10) nous démontrent que leur transport ne provient pas uniquement du club mais aussi des athlètes eux-mêmes. En effet, pour ces derniers, ils ne reçoivent le transport que pour aller à une compétition et l'argent du retour après la compétition n'est jamais garanti.

On ne peut dans ce cas arriver à une promotion de l'élite sportive si les besoins de pratique des athlètes ne peuvent être assurés.

Toutefois, nous pouvons dire que, conscients des dangers du sous entraînement, les athlètes se débrouillent pour couvrir leurs séances d'entraînement de la semaine. Il est communément admis que « tout muscle

qui ne travaille pas s'atrophie ». Plus l'athlète rate des séances, plus il enregistre une baisse de la forme sportive. Pour éviter cette situation, certains athlètes sollicitent leurs parents.

Si la prise en charge des athlètes dans le domaine du transport constitue une obligation pour les dirigeants, **celle relative à l'équipement**, s'avère une nécessité.

Les résultats observés nous ont montré que la majeure partie des athlètes de la région de Dakar ne bénéficie pas d'équipement sportif. Cette situation s'explique par le manque de moyens financiers des clubs.

Au vu de ces résultats, nous pouvons dire que, comme pour le transport, l'ASD est le seul club qui assure aussi à ses athlètes des équipements tels que : chaussures (training et pointes), blousons et maillots de compétition. Cependant, le budget alloué à l'équipement des athlètes du DUC et du MSAC, est surtout orienté vers l'achat de blousons ; il sert à l'acquisition de chaussures à pointes ou training au JARAAF, au SALTIGUE, à l'USG et l'USO (tableau N°11).

En plus des équipements, nous avons demandé aux athlètes **s'ils sont pris en charge par le club et sur quel plan**. Les dirigeants ont été interpellés sur les différents volets concernés par cette prise en charge (voir tableau n°23).

Les résultats de notre étude concernant les athlètes (voir tableau n°12) ont permis de déceler une prise en charge insuffisante ou quasi- inexistante sur tous les plans dans la majorité des clubs de la région de Dakar.

La prise en charge constitue un des facteurs de performance des sportifs en général et des athlètes en particulier. Elle est source de conflits entre les athlètes et les dirigeants occasionnant le départ des pratiquants vers d'autres clubs jugés meilleurs.

Selon les athlètes, les dirigeants s'occupent plus des volets comme le transport et la santé. Le volet médical couvre l'achat ou le remboursement d'ordonnance des athlètes blessés. L'accent doit être mis sur les visites médicales des athlètes du club avant, pendant et même au besoin après la saison sportive.

En réalité, il ne s'agit pas d'être un grand club pour assurer une prise en charge correcte de ses athlètes. La prise en charge au niveau du DUC est surtout centrée sur le domaine sanitaire. Même constat pour le SALTIGUE et l'ASD qui bénéficie pourtant de la contribution des agents de la douane nationale pour soutenir les différentes sections du club. Nous constatons également que c'est le club qui fournit beaucoup plus d'effort pour aider ses pratiquants dans le domaine du transport.

La prise en charge orientée dans le domaine **médical** devrait être une priorité car sans la santé l'athlète ne peut pas s'entraîner correctement.

Force est de reconnaître que peu d'athlètes bénéficient d'une prise en charge **sociale**.

Ce domaine semble être peu connu dans les clubs alors que la majorité des athlètes vit dans la précarité. La prise en charge relative au volet social peut constituer un soulagement pour les parents. Ainsi le club prend en charge la scolarité de certains athlètes comme le font certains dirigeants du DUC et de l'ASD. Il faut savoir que la majeure partie des athlètes dans les clubs demeure des scolaires et des universitaires. Exemple, trouver une chambre à l'athlète ou à défaut lui assurer des tickets de restauration s'il s'agit d'un étudiant et assurer son transport s'il habite la banlieue dakaroise. L'ASD assure dans le paiement des primes à ses meilleurs athlètes (championnats nationaux d'athlétisme....)

Nous pouvons ajouter qu'au DUC, les dirigeants ont affirmé que le complément alimentaire pour certains athlètes est aussi à considérer.

Il faut reconnaître qu'on ne peut absolument pas parler de prise en charge sans faire allusion à la situation économique des clubs. C'est ainsi que nous avons jugé nécessaire de savoir **la nature et l'origine des ressources financières dont ils disposent**. D'après les résultats nous pouvons affirmer que l'ensemble des clubs de la région de Dakar est confronté à un problème crucial de ressources financières. Il est important de signaler qu'un club sans budget ne peut pas soutenir ses athlètes. Quelque soit la nature ou l'origine des ressources financières, l'ensemble constitue le budget du club.

Les méthodes les plus utilisées par les dirigeants pour régénérer des ressources sont surtout la cotisation des membres du club sans oublier aussi les activités lucratives au JARAAF et à l'ASD. Il faut rappeler que la subvention, le mécénat et les personnes de bonne volonté se font de plus en plus rares dans une discipline comme l'athlétisme au SENEGAL. Il faut également signaler l'absence ou la rareté du sponsoring dans le domaine de l'athlétisme. Cela s'explique par le fait que nos hommes politiques au SENEGAL se désintéressent de plus en plus de l'athlétisme au profit des autres disciplines telles que la lutte, le football... Il serait intéressant de voir un club songer à l'achat d'infrastructures immobilières (immeubles de location), disposé d'un car de transport, de boutiques... et dont les revenus seront immédiatement versés dans le budget du club.

Les ressources financières des clubs pour la plupart, en plus de la cotisation des membres et de la subvention, proviennent du mécénat et de certaines activités lucratives. Cependant, le budget du DUC, entièrement constitué d'une subvention, provient du Centre des Ouvres Universitaires de Dakar (COUD).

Le budget de l'ASD est spécialement composé de subvention, de cotisation et d'activités lucratives. En effet, cette subvention de la Douane d'après le président est issue du ministère des finances. Dans ce club, tout douanier

doit obligatoirement verser une cotisation pour les sections sportives (basket, football, athlétisme...).

Pour son budget, le JARAAF, en plus des cotisations des membres, organisent des activités lucratives (soirées dansantes) à l'instar de la Douane à l'occasion surtout des grands rassemblements sportifs (meeting international de Dakar). Il est aussi possible d'organiser des kermesses dans les quartiers par exemple.

Les cotisations des membres et quelques rares gestes de la politique du mécénat sont les ressources qui alimentent le budget du MSAC. Le mécénat est le plus souvent entrepris par des hommes politiques et de bonne volonté. Il faut souligner que la force d'un club se traduit par les moyens économiques. Plus le club dispose de ressources pour répondre aux besoins de ses athlètes, plus ces derniers ont la chance d'y rester longtemps. Cette situation du club peut attirer des athlètes d'un bon niveau. C'est le cas de l'ASD et du DUC qui font de bons résultats.

Ainsi donc, la faiblesse des ressources financières des clubs de la région de Dakar est la conséquence de la prise en charge insuffisante ou quasi inexistante des athlètes.

Cette situation a permis aux dirigeants de choisir **un critère de prise en charge de leurs athlètes**. C'est ainsi que certains clubs s'intéressent à l'élite et aux cas sociaux même si d'autres affirment qu'ils prennent en charge tous les athlètes du club ce qui est loin de refléter la réalité.

Il est normal de rappeler que **l'élite** constitue les meilleurs athlètes du club qui apportent des résultats honorant le club.

Il s'agit pour **les cas sociaux**, des athlètes qui méritent un soutien pour améliorer leurs conditions de vie de pratique.

Néanmoins, certains clubs tels que le JARAAF prend en charge l'élite et les cas sociaux tandis que le MSAC ne s'occupe que des cas sociaux. Pour les athlètes du DUC par exemple, nombreux sont des étudiants qui ne trouvent

pas de logements dans le campus social. Ce club est, cependant, tenu de mener une politique au niveau du COUD pour l'octroi d'un quota de chambres.

La DOUANE fait des efforts pour trouver des logements à ses meilleurs athlètes en provenance des autres régions. Les résultats montrent que tous les clubs soutiennent l'élite sauf le MSAC.

Nous avons ainsi recueilli plusieurs avis des dirigeants expliquant **le choix des critères de prise en charge des athlètes.**

- Pour l'élite, tous les dirigeants pensent qu'il faut les motiver.
- Pour les cas sociaux, les dirigeants évoquent un manque de moyens pour s'occuper de tout le monde.
- Pour tous les athlètes du club, les dirigeants pensent à :
 - développer la politique de leurs moyens,
 - éradiquer la discrimination entre les athlètes du même club,
 - assurer tout le transport aux athlètes,

D'une manière générale, nous pouvons ajouter que la prise en charge ne peut être que généralisée à tous les athlètes. Il s'agit, pour cette raison, de donner à chaque athlète ce qu'il mérite. Une distribution de primes dans ce cas aux meilleurs athlètes est conseillée au lieu d'une prise en charge orientée sur l'élite ou les cas sociaux. Tous les athlètes éprouvent les mêmes besoins de pratiques sportives afin de pouvoir progresser dans la discipline.

Le constat est qu'il n'existe pas une réelle **satisfaction des athlètes sur la prise en charge.** Tel est également l'avis des dirigeants de clubs. Seuls le SALTIGUE et l'USO affirment donner satisfaction à la prise en charge de leurs athlètes tandis qu'au niveau des autres clubs la prise en charge est peu satisfaisante. Au DUC, les athlètes tout comme leurs dirigeants affirment que la prise en charge n'est pas du tout satisfaisante.

Les athlètes et les dirigeants partagent le même avis concernant les raisons de la satisfaction ou non de la prise en charge (cf. Tableau n°24).

Seulement les dirigeants dans leur majorité ajoutent que leurs athlètes sont conscients de la situation économique des clubs.

Il existe une grande confusion aussi du côté des dirigeants que des athlètes sur la notion de prise en charge. Il y a souvent des promesses non tenues. Il faut noter cependant que certains dirigeants parlent de prise en charge en faisant allusion à l'achat de chaussures (training ou pointes) ainsi que de blousons et de maillots utilisés par les athlètes.

Les moyens financiers constituent le principal nœud de la prise en charge. De ce fait, il faut reconnaître que cette dernière ne peut se limiter qu'à un ou deux volets mais elle doit être complète.

CONCLUSION

Conclusion

L'objet de notre recherche, était de vérifier si les clubs de la région de Dakar sont en mesure de prendre correctement en charge leurs athlètes.

Nous nous sommes limités cependant à sept (07) clubs ayant au moins trente (30) licenciés sur les onze (11) que regroupe la région.

Pour atteindre notre objectif, nous avons adopté une méthodologie basée essentiellement sur l'enquête.

L'outil de cette enquête était le questionnaire administré d'une part à cent quarante six (146) athlètes des catégories : cadet, junior/ senior, afin de connaître leurs besoins et leur niveau de satisfaction concernant la prise en charge ; et d'autre part, à, vingt six (26) dirigeants de clubs constitués essentiellement d'entraîneurs et d'administrateurs pour répondre à la question de satisfaction des besoins des athlètes.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus nous ont permis de tirer les conclusions suivantes :

- les ressources financières dont disposent les clubs de la région de Dakar sont loin d'être satisfaisantes et ne peuvent répondre à la satisfaction des besoins de tous les athlètes.
- la majeure partie des athlètes marche pour aller aux entraînements et la minorité utilise le transport en commun dont les frais proviennent des clubs et des athlètes eux-mêmes.
- les équipements dont bénéficient les athlètes tournent autour de blousons et maillots.
- Plus de la moitié des athlètes sont un peu satisfaits de leur prise en charge.

- D'une manière générale, sur certains volets tels que le transport et le médical, les clubs de la région de Dakar fournissent des efforts. Plus particulièrement les clubs de l'ASD et le DUC qui assurent les frais de transport, la couverture médicale, la scolarité et l'hébergement de certains de leurs athlètes.

Les résultats relatifs à la prise en charge des athlètes confirment notre hypothèse de départ qui est qu'aucun club de la région de Dakar n'est en mesure de prendre correctement en charge ses athlètes.

Pour avoir des ressources financières assez consistantes, les clubs devraient se tourner vers les **sponsors**.

BIBLIOGRAPHIE

(Les auteurs ou les ouvrages sont présentés par ordre de leur apparition dans le document).

1 –**BARREAU G.** et compagnie, Mémento de l'Éducateur sportif, premier degré, formation commune, 1996, page 357.

2-**PETIOT G.** , Le Robert des sports, dictionnaire de la langue des sports, 107, Paris (XIe).

3- Dictionnaire Actuel de la langue française, Flammarion.

4- **ROLAND C. LEROY J.** Le Guide des dirigeants et des éducateurs de football, édition, Lavauzelle, Paris, 1990, page 255.

5- Le Rapport d'Activité de la saison sportive 2005 / 2006, de l'assemblée générale de la fédération sénégalaise d'athlétisme (FSA)

6- Le Petit Larousse, Grand Format, 1996, édition française Inc.

ANNEXES

QUESTIONNAIRES DESTINES AUX ATHLETES

Ce questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire en sciences techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Il a pour but de déterminer la capacité de prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar. Il est destiné aux athlètes et nous comptons sur vous dans l'anonymat pour le maximum d'informations.

IDENTIFICATION DE L'ATHLETE.

1-Nom de votre club ?

.....
.....

2- Sexe : M F

3- Age :

.....
.....

4- Quelle est votre catégorie :

Cadet Junior Senior

5- Quelle est votre spécialité ?

.....
.....

6- Depuis combien de temps êtes-vous dans le club ?

.....
.....

7-Avez-vous une licence de votre club ?

Oui Non

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

8- Quel est votre niveau de performance ?

Régional

National

International

MOYENS DE DEPLACEMENT ET EQUIPEMENTS :

9- Quels moyens utilisez – vous pour vous rendre aux entraînements :

A- à pied B- à bicyclette C- à moto

D- Voiture / particulier E- transport en commun

F- Autres moyens (à préciser) -----

10- Si c'est un transport en commun, d'où vient cet argent ?

A- du club B- des parents C- de vous-même D- d'un
ami(e)

E- Autres (à préciser)
.....

11- Avez-vous reçu des équipements de la part de votre club ?

OUI NON

Si oui lesquels ?

A- Chaussures training B- pointes C- Blousons et
maillots

D -sacs de sport

E -autres (à préciser) -----

CRITERES DE PRISES EN CHARGE :

12- Etes-vous pris en charge par votre club ?

OUI NON

Si oui sur quel plan :

A- transport B- médical C- social

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

D- autres (à préciser) -----

13- Etes- vous satisfaits de la prise en charge de votre club ?

A- satisfait B- un peu satisfait C- pas du tout
satisfait

Pourquoi ?-----

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX DIRIGEANTS DE CLUBS

Ce questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire des sciences techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Il a pour but de déterminer les capacités de prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar. Il est destiné aux dirigeants de clubs et nous comptons sur vous dans l'anonymat pour le maximum d'informations.

IDENTIFICATION DU DIRIGEANT

1- Quel est le nom de votre club ?

2-Quel est votre âge ?

3-Sexe : M F

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

4- Quelle fonction occupez-vous dans le club ?

5 – Depuis combien de temps exercez-vous cette fonction ?

SITUATION ECONOMIQUE DU CLUB

6 – Quelles sont les ressources financières dont dispose votre club et leurs provenances ? -----

7-Combien d'athlètes compte votre club ?

8- Nombre d'athlètes licenciés ?

CRITERES DE PRISE EN CHARGE

9-Quels sont les athlètes qui sont pris en charge par le club ?

A- l'élite B- tous les athlètes C- cas sociaux

La Prise en charge des athlètes dans les clubs de la région de Dakar _____

Pourquoi ?-----

10-Quels sont les volets couverts par la prise en charge ?

A – transport B- médical C- social

D- autres (à préciser)-----

Pourquoi ?-----

11 –Etes-vous satisfaits des conditions de prise en charge de votre club en
vers vos athlètes ?

A- satisfaits B- un peu satisfaits C- pas du tout
satisfaits

Pourquoi ?-----

